

# Championnats Ile-de-France Interclubs Cadets Juniors Espoirs et Promotion

Tour qualificatif pour les championnats Nationaux Interclubs Cadets Juniors Espoirs

02/10/2022 – Lieu à définir

Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs et Promotion, tel qu'indiqué dans le Règlement des Compétitions Nationales, s'applique aux Championnats LIFA

## Divisions

- Interclubs Cadets Juniors Espoirs Femmes
- Interclubs Cadets Juniors Espoirs Hommes
- Interclubs Cadets Juniors Espoirs Promotion Femmes
- Interclubs Cadets Juniors Espoirs Promotion Hommes

## Catégories

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs **et à titre transitoire en 2023 aux Seniors 1ere année (4 maximum par équipe);**

## Engagements – Compositions d'équipe

Les clubs participant aux championnats nationaux interclubs dans les divisions Elite et N1 ne peuvent pas participer à la division Interclubs Cadets Juniors Espoirs Promotion.

Les clubs sont autorisés à engager 2 équipes dans la même division.

Les clubs devront déclarer leur volonté de s'engager une équipe féminine et/ou masculine ainsi que la Poule dans laquelle ils souhaitent matcher par e-mail à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org) avant le dimanche 25 Septembre 2022 à 23h59.

Les engagements se feront ensuite en ligne via le module d'engagement. **Attention, toute équipe qui s'engagerait directement sur le module sans s'être préalablement déclarée par e-mail avant la date limite sera refusée.**

## Qualification des athlètes

- Les athlètes participant devront avoir une licence compétition valide au titre de la nouvelle saison 2022-23. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59. Une sortie papier devra être présentée pour justifier des licences enregistrées la veille de la compétition.

- Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 2 par équipe.

- ***N.B : Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de trois-cent-soixante-cinq (365) jours à compter de la date de validation de sa mutation.***

- Attention : les athlètes ayant muté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

## Règlementation des divisions

. Interclubs Cadets Juniors Espoirs : chaque équipe pourra présenter un seul athlète dans chaque épreuve.

. Interclubs Cadets Juniors Espoirs Promotion : chaque équipe pourra être représentée dans les familles d'épreuves selon le tableau suivant, en respectant le principe d'un athlète par épreuve au maximum :

HOMMES		
Famille d'épreuve	épreuves	nombre d'épreuves
sprint	100m 200m 400m	2
haies	110m haies 400m haies	1
demi-fond	800m 1500m 3000m 2000m st. 5000 marche	3
sauts	hauteur perche longueur triple saut	3
lancers	poids disque marteau javelot	3
relais	4x200m	1
Total		13

FEMMES		
Famille d'épreuve	épreuves	nombre d'épreuves
sprint	100m 200m 400m	2
haies	100m haies 400m haies	1
demi-fond	800m 1500m 3000m 2000m st. 3000 marche	3
sauts	hauteur perche longueur triple saut	3
lancers	poids disque marteau javelot	3
relais	4x200m	1
Total		13

### Règlement technique

**Possibilité de doubler** : Un athlète pourra participer soit à une course et un concours, soit à deux concours.

**Courses de haies** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors participent aux épreuves de haies correspondant à leur catégorie (ex : 110m haies à 0,99m pour les JUM).

**Concours de lancers** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors lancent les engins correspondant à leur catégorie (ex : marteau 5kg CAM, poids 3 kg CAF, etc.).

**2000m steeple** : cette épreuve est ouverte aux athlètes Cadets, Juniors et Espoirs, la hauteur des barrières pour les Cadets sera de 84cm.

### Participation des athlètes de la catégorie Cadets :

Pas de restriction de participation ; les athlètes de la catégorie cadets peuvent participer à toutes les épreuves.

**Nombre d'essais** : 4 essais pour tous les concurrents des interclubs

### Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque équipe devra fournir un officiel pendant la totalité de la compétition.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.

Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 750 points.

### Confirmation des compositions d'équipes

Les compositions d'équipe seront déposées au plus tard 30mn avant le début de l'épreuve.

Au cours de la compétition, il sera possible d'effectuer des modifications en déposant le formulaire approprié au plus tard 30mn avant l'épreuve concernée.

### **Epreuves de relais 4x200m**

Les formulaires de composition de relais sont à déposer 30mn au plus tard avant le début des épreuves de relais.

### **Montées de barre**

Hauteur : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m20 – CAM/JUM/ESM 1m36, puis montée de barre uniforme de 4cm en 4cm.

Perche : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m60 – CAM/JUM/ESM 1m80, puis montée de barre uniforme de 10cm en 10cm.

### **Rappel du Règlement national concernant les épreuves de Hauteur, Perche et Triple saut**

- Saut en Hauteur : durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 30 secondes sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Saut à la Perche durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Triple saut :
  - Masculins : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m, puis la planche à 13 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté ;
  - Féminines : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.